


## Mobilisation autour du Viennois Adlène Hicheur



Le frère d'Adlène Hicheur en compagnie de son avocat, me Baudoin, lors d'une conférence de presse.



Envoyer par Sms

 Partager sur Facebook

 Partager sur Twitter

Article intéressant ?

INTÉRESSANT

Ils trouvent l'article intéressant



Chérif

Vous trouvez vous aussi que cet article est intéressant ? Faites-le savoir !

INTÉRESSANT

Tee shirt orange avec cette inscription : « Justice pour Adlène Hicheur » : à plusieurs reprises, le marché du samedi matin à Vienne a vu de nombreux membres du comité de soutien à Adlène Hicheur demander aux passants de signer une pétition.

Adlène Hicheur ? Souvenez-vous, l'affaire qui avait alors fait beaucoup de bruit remonte au 8 octobre 2009. Ce jeune ingénieur physicien était interpellé à Vienne et mis en examen pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste".

Il était placé en détention provisoire quatre jours plus tard et y est toujours aujourd'hui : ses quinze demandes de remise en liberté ont toutes été refusées. "C'est Guantanamo !" s'insurge aujourd'hui Me Patrick Baudouin, son avocat. Pour lui, deux ans après, "La justice a du mal à reconnaître ses erreurs."

« On l'a présenté dès le départ comme le coupable idéal », poursuit-il. Pour lui, son client est la victime du "rouleau compresseur de la justice antiterroriste".

Le président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme est également monté au créneau, dénonçant "une justice d'exception, qui ignore largement les droits de la défense et piétine un certain nombre de nos principes". L'accusation, de son côté, s'appuie sur des mails échangés entre Adlène Hicheur et un chef d'Al-Qaeda.

Son avocat évoque d'une "instruction totalement à charge", et un "marketing sécuritaire", consistant à "partir d'une vérité pré-établie qu'il faut conforter à tout prix". Pour lui, « Il n'y a jamais de la part de Hicheur de début d'intention de mise en oeuvre d'un projet précis et terroriste. »

Les soutiens du physicien tentent aujourd'hui d'attirer l'attention sur son cas, plus de deux ans après son incarcération. Ils montent en puissance, au fur et à mesure que la date du procès se rapproche : il doit se dérouler les 29 et 30 mars prochains devant la 14ème chambre du tribunal correctionnel de Paris.

Son avocat, sa famille et les membres de son comité de soutien en sont persuadés : lors de ce procès, l'accusation se dégonflera d'elle-même.

Posté le 17/03/2012 par



Dominique LARGERON

[Mentions Légales](#)

[Charte Déontologique](#)

[Nous Contacter](#)

[Cinéma Vienne](#)

[Météo Vienne](#)

[Recherche Vienne](#)

[Création Site Internet](#)

[Recrutement](#)

---